



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 8 juin 2016

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Plémet**

#### **Comité de suivi des études du 8 juin 2016**

**Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, vice-président de la Région Bretagne, ont réuni, mercredi 8 juin 2016 à Plémet, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Plémet. L'occasion de faire le point sur cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne<sup>1</sup>. Cela représente un effort financier sans précédent.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Plémet, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, vice-président de la Région Bretagne, ont réuni, mercredi 8 juin 2016 à Plémet, le comité de suivi des études de ce projet. Cette instance réunit l'État, le Conseil régional, le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

---

<sup>1</sup> Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

#### **Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes d'Armor :** Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional :** Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

## **La fin des études préalables du projet**

Le projet d'aménagement au niveau de Plémet, d'une longueur d'environ 8 km, est étudié depuis mars 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 50 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne. Ce montant permettra de mener l'ensemble des études, procédures et acquisitions foncières nécessaires, et de réaliser les travaux.

L'État, maître d'ouvrage du projet, avait présenté en juin 2015 aux membres du comité de suivi l'ensemble des mesures d'insertion prévues pour traiter les enjeux humains, agricoles, paysagers et environnementaux de la solution retenue, qui prévoit d'élargir la route existante.

Lors du comité de suivi de ce mercredi 8 juin, les membres du comité de suivi ont pris acte que, depuis cette date :

- l'Etat, maître d'ouvrage a validé le projet, y compris la pertinence de réalisation de deux échangeurs ;
  
- l'ensemble des caractéristiques techniques du projet ont été passées en revue afin d'optimiser le projet, en visant à répondre aux stricts besoins liés à l'opération. Il a ainsi été décidé de ne plus réaliser certains rétablissements de voirie (au niveau du hameau des « Terres » et du franchissement de la RN164 dans le secteur du « Bos Josselin ») et de prévoir parfois des carrefours plans traditionnels plutôt que des giratoires, lorsque ceux-ci ne sont pas nécessaires du point de vue des enjeux de trafic et de sécurité ;
  
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), maîtrise d'ouvrage locale, a constitué et finalisé une étude d'impact et un dossier d'enquête publique qui ont fait l'objet de diverses consultations réglementaires et va saisir l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), instance chargée de se prononcer sur la qualité de l'étude d'impact de ce type de grand projet.

## **Vers l'enquête publique**

Le comité de suivi a pris note d'un objectif, sous réserve du contenu de l'avis de l'Autorité Environnementale, de tenue de l'enquête d'utilité publique à partir de fin novembre 2016.

En conformité avec les orientations du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, l'horizon de mise en chantier reste fixé à 2020.

### **Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes d'Armor** : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional** : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57